

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4391

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Aménagement - Etudes de l'espace
Pompidou - Convention de financement à passer avec SNCF Gares & Connexions

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4391**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu - Aménagement - Etudes de l'espace Pompidou - Convention de financement à passer avec SNCF Gares & Connexions**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-4068 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'une convention de financement partiel des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu à Lyon 3°.

Le projet du PEM de Lyon Part-Dieu inclut la création de nouveaux accès aux quais au niveau de l'avenue Pompidou, qui permettront à la fois de désengorger significativement le hall de gare et d'améliorer la liaison entre la gare et le sud du quartier de la Part-Dieu.

Le passage sous voie Pompidou sera composé de 2 espaces distincts :

- l'espace d'accès au quai, incluant les accès verticaux et un espace piétonnier,
- une voirie composée de 2 voies de circulation, 2 bandes cyclables et un trottoir sur le côté sud.

L'espace d'accès aux quais Pompidou sera également relié aux nouvelles galeries latérales de la gare, côté Vivier Merle et côté Villette.

La maîtrise d'ouvrage se répartit entre :

- la Communauté urbaine de Lyon : maître d'ouvrage de l'ensemble de la voirie du passage sous voie,
- Réseau ferré de France (RFF) : maître d'ouvrage des accès verticaux,
- SNCF Gares & Connexions : maître d'ouvrage des galeries latérales de la gare Vivier Merle et Béraudier.

Dans un souci de continuité et de cohérence des aménagements avec les galeries de la gare, et étant entendu que l'usage ferroviaire de l'espace d'accès aux quais sera prépondérant, il est proposé que SNCF Gares et Connexions prenne en charge la réalisation des études préalables de l'espace d'accès aux quais qui relèvent de la Communauté urbaine, selon les principes définis par la convention de financement partiel des études relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet de la première tranche de travaux.

La dépense correspondante à la réalisation de ces études est estimée à un montant de 177 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention du financement des études d'avant-projet de l'espace Pompidou à passer avec SNCF Gares & Connexions dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) gare Lyon Part-Dieu à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante, d'un montant de 177 600 €, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 204113 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 88 800 € en 2014,

- 88 800 € en 2015.

Sur l'opération n° 0P06O2871.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.